

Alternance : en route vers l'emploi !



Intervenantes :

Marie-Pierre Barot, chargée d'études et de développement RHF - Agefiph ARA
m-barot@agefiph.asso.fr / 06 22 10 01 52

Isabelle Gruyelle, chargée d'études et de développement RHF - Agefiph ARA
i-gruyelle@agefiph.asso.fr / 06 22 64 09 60



**Ressources Handicap
Formation**



agefiph ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Sommaire

1. Qui sommes-nous ?
2. Alternance : de quoi parle-t-on ?
3. Pourquoi choisir l'alternance ?
4. Comment accéder à un contrat en alternance ?

1

Qui-sommes nous ? Depuis 1987

14 délégations régionales
21 sites répartis sur tout le territoire

Une mission de service public

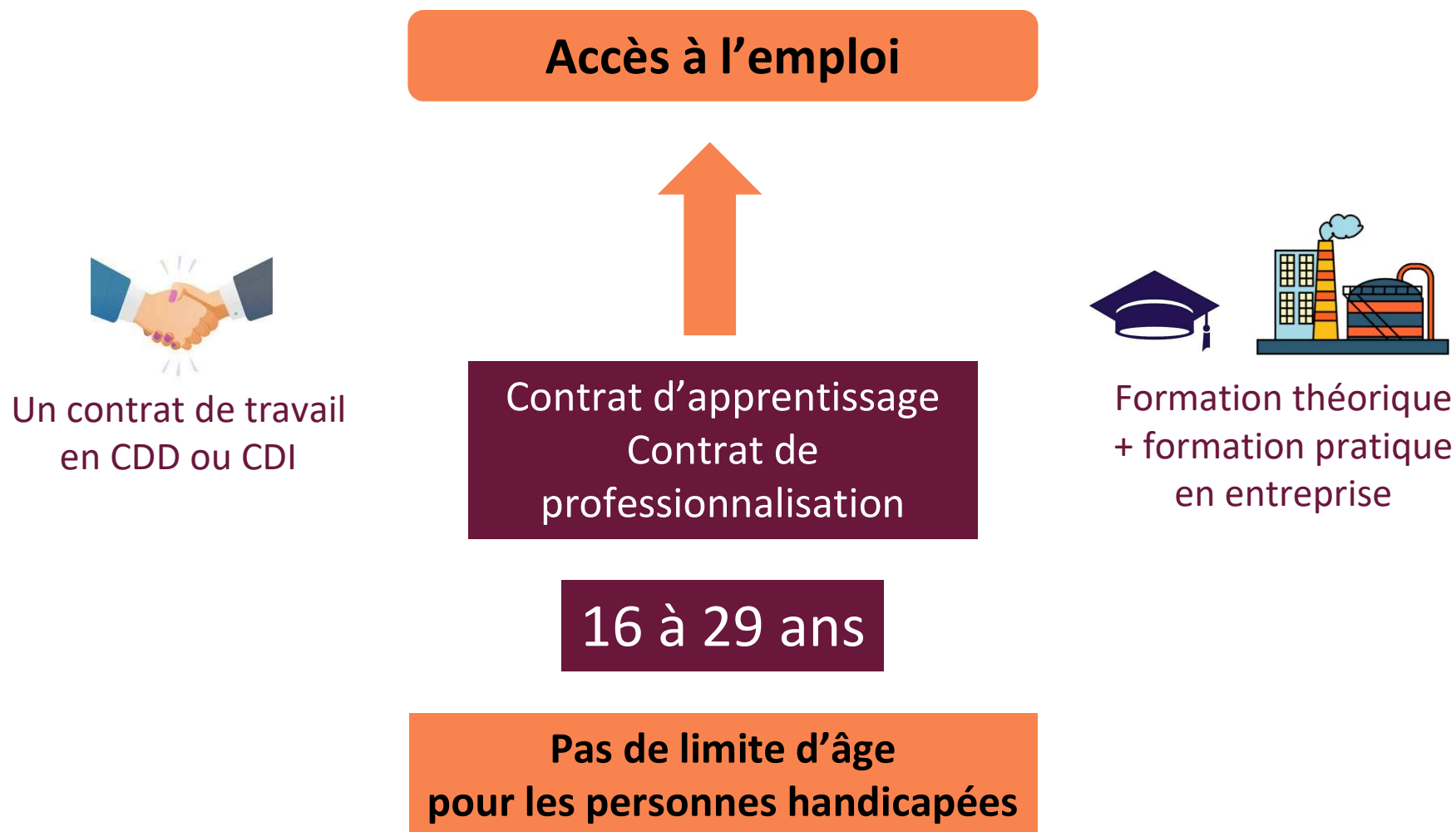


500
collaborateurs



Développer l'emploi des
personnes en situation
de handicap dans le
secteur privé

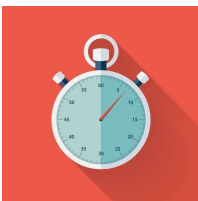
2 Alternance : de quoi parle-t-on ?





2 contrats

Contrat d'apprentissage



6 mois à 4 ans



% du SMIC en fonction
de l'âge et de l'année
d'apprentissage



Au moins 400 h / an
En CFA ou université

Contrat de professionnalisation



6 à 24 mois



% du SMIC en fonction
de l'âge et du niveau de
formation initiale



15% et 25% de la durée totale
du contrat et > 150 heures en
centre de formation ou en
entreprise

3

Pourquoi choisir l'alternance ?



**Obtenir
un diplôme**



**Bénéficier d'une
expérience
professionnelle**



**Percevoir une
rémunération**

Et...

**70% des alternants sont embauchés
suite à leur contrat**





Et pour l'entreprise ?



Répondre à un
besoin de
compétences
Former des
collaborateurs



Bénéficier
d'aides réduisant
le coût salarial
du contrat



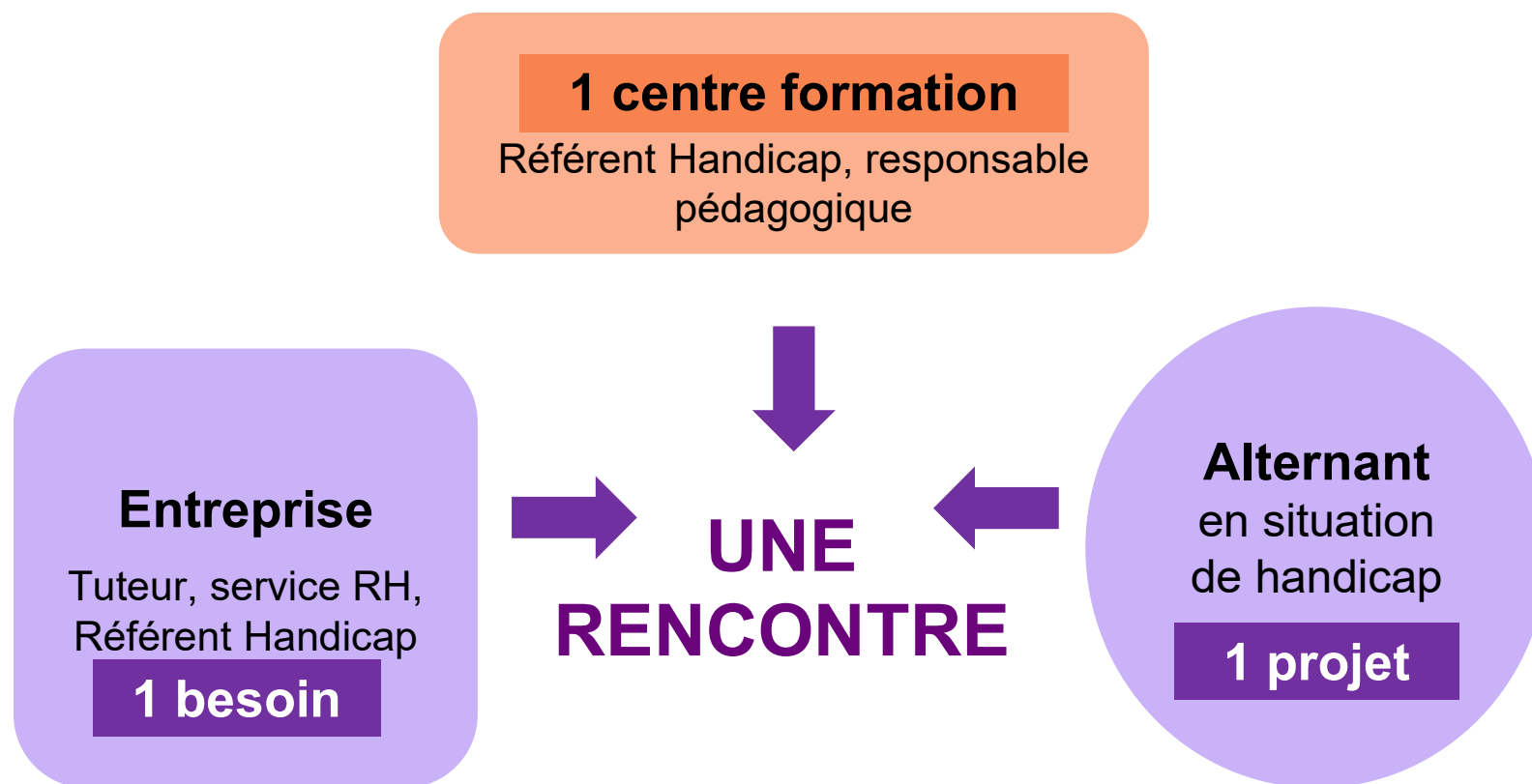
Intégrer
durablement un
collaborateur
formé et
expérimenté

Et...

Atteindre son taux d'emploi de 6% de personnes
handicapés



Alternance : en route vers l'emploi !



Les aides

- **Pour l'employeur :**

Aide de l'Etat à l'embauche d'alternants dans le secteur privé (jusqu'au 30 juin 2022 : de 5000 à 8000 euros)

+ Aide Agefiph jusqu'à 4000 euros en apprentissage et 5000 euros en contrat de professionnalisation

<https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/majoration-des-aides-agefiph-pour-le-recrutement-dalternants>



- **Pour adapter le parcours de formation :**

Financement par les OPCO ou l'Agefiph

Prendre contact avec le référent handicap du centre de formation ou CFA

Référent de parcours Pôle Emploi, Cap Emploi ou Mission Locale

Ou avec les Ressources Handicap Formation de l'Agefiph

Comment mobiliser les Ressources Handicap et Formation ?

04 74 94 20 21
rhf-ara@agefiph.asso.fr



3 Comment accéder à un contrat en alternance ?

Se rapprocher de :

Définir son
projet Pro

Scolaire : conseiller d'orientation/ professeur principal

Trouver une
formation

Demandeur d'emploi : conseiller Pôle Emploi, Cap Emploi ou Mission Locale

Trouver un
employeur

Salarié : conseil en évolution professionnelle

Ils peuvent aussi vous aider :

- Chambre des Métiers (artisanat) : informations collectives, définition de projet, atelier coaching métier, atelier entreprise (techniques de recherche d'emploi, etc.)
- CCI
- Et bien entendu les CFA !

Et en route pour l'alternance !



Questions-Réponses



Ressources Handicap
Formation



agefiph ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées